

Infos pratiques

Lieux, heures de permanences et animations

Rougiers (salle Caudière)

1^{er} lundi du mois : Animations de 9h à 11h30
: Permanences de 11h30 à 12h30

Plan d'Aups (Maison de Pays)

2^{ème} et 4^{ème} lundi : Animations de 9h à 11h30
: Permanences de 11h30 à 12h30

Pourcieux (salle du foyer)

Interruption momentanée des animations et permanences

Pourrières (salle St Louis)

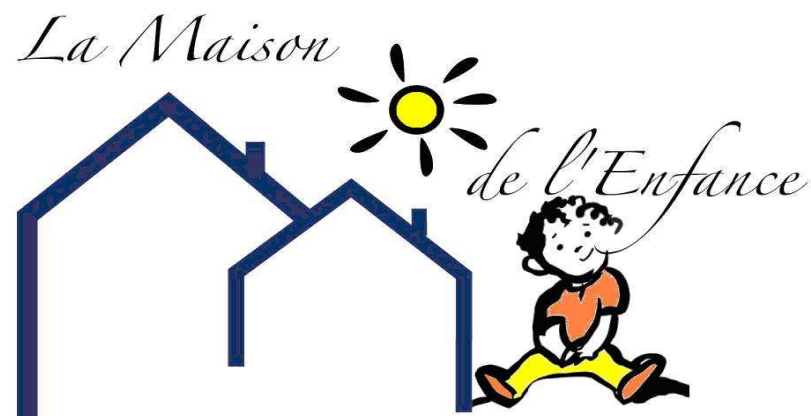
Tous les mardis : Animations de 9h à 11h30
: Permanences de 11h30 à 12h30

Nans les Pins (salle des jeunes)

2 mercredis par mois : Animations de 9h à 11h30
: Permanences de 11h30 à 12h30

Saint Maximin (Pôle enfance, Bd St Jean)

Jeudi et vendredi : Animations de 9h à 11h30
Permanences Lundi, mardi,
mercredi, jeudi et vendredi de 13h30 à 17h30



Relais **Assistants Maternelles**

Leigardarelle

Rougiers - Plan d'Aups - Nans les Pins

**Animatrices du relais : Mme Pierrette POUSSIN
: Mme Claire FLORENS
Tél. : 06.31.44.10.70 et 04.98.05.09.59
Mail : ramleigardarelle@orange.fr**

« LA MAISON DE L'ENFANCE SAINTE BAUME - MONT AURELIEN »
Chemin St Simon Bd St Jean 83470 SAINT MAXIMIN
☎ 04.98.05.09.59 ☎ 04.94.59.96.48
Mail : lamaisondelenfance@wanadoo.fr
Site internet : <http://maisonenfance.fr>

le RELAIS, un ESPACE

Accueil

Information

Animation

Accompagnement

Echange

Orientation

Centralisation

Création



Des assistantes maternelles

Des parents

Des enfants

Permanences - Rendez-vous

Animations

Législative : droits, obligations, réglementations...

Pédagogique

Différents modes d'accueil

Mise à disposition de documents

renseignements...

D'un lieu ouvert aux assistantes maternelles, aux enfants aux parents, temps d'activités assistantes maternelles et enfants
Par des professionnels lors de conférences, réunions...

Pédagogique dans la démarche d'accueil du jeune enfant

Professionnel des assistantes maternelles et des candidates à l'agrément

Des compétences et des questions de chacun

Mise en réseau avec les différents partenaires (bibliothèque, crèches, centre social...)

Vers les autorités et les instances juridiques compétentes (PMI, CAF, Direction du Travail etc...) et vers les représentants des parents et assistantes Maternelles

Besoins et attentes des familles

Actualisation d'un listing et analyse des besoins

Disponibilités des assistantes maternelles

Ensemble, d'un espace chaleureux, convivial, favorisant l'accueil, le développement de l'enfant, la création de liens et d'une dynamique professionnelle dans le respect de tous

Les enfants restent sous la responsabilité de l'adulte qui les accompagne.

Les assistantes maternelles ou employées à domicile restent salariées des parents employeurs.